TERMES DE REFERENCES

Version du 9 novembre 2021

Politiques publiques et cadre juridique/règlementaire visant à promouvoir la participation des femmes à la vie publique et politique dans l'espace francophone

1. CONTEXTE

L'Egalité Femmes-Hommes (EFH) est un défi majeur de l'ère contemporaine. Consacrée dans la Charte des Nations Unies, sa matérialisation prend un tournant décisif avec l'adoption en 1979, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). La marche ainsi entamée par la communauté internationale a progressivement conduit à la prise en compte des femmes dans les politiques publiques internationales, s'imposant comme un facteur de construction de la paix et de la stabilité globales. Aussi, l'EFH est devenue une préoccupation majoritairement partagée par les institutions internationales. Elle est le cinquième objectif parmi les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et ambitionne de parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. L'ODD5, entre autres buts, vise *dans le monde entier* à *« garantir la participation entière et effective des femmes […] dans la vie politique, économique et publique »*. Elle se traduit également par l'adoption *« des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes […] »*.

.

Pour l'Organisation internationale de la Francophonie, l'EFH, à l'aune de l'autonomisation et de la participation des femmes dans la vie publique et politique, constitue également une priorité majeure. Pour marquer son engagement dans la réalisation de cet ODD dans ses Etats et gouvernements membres, elle s'est dotée en 2018 d'une « **Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles », adoptée, à Erevan à l'occasion du XVIIème Sommet de la Francophonie**. Son axe 4 intitulé « Promouvoir le 'leadership', renforcer l'égal accès et la participation pleine et effective des femmes dans la prise de décision » ambitionne d'amener les Etats et gouvernements membres à (1) « accroître et améliorer la représentation des femmes dans les instances de prise de décision et dans les médias et (2) « Assurer la participation effective des femmes à la gouvernance et à la prise de décision dans les processus de paix ».

Si dans de nombreux pays de l'espace francophone, les Constitutions et lois, y compris électorales, prévoient des dispositions destinées à renforcer la participation des femmes à la vie politique, en revanche, on note peu ou pas de dispositions relatives à l'autonomisation des femmes. L'objectif final étant d'arriver à la parité ou à l'égalité parfaite entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de la vie politique, lesdites dispositions ne fixent dans la majorité des cas, que des quotas planchers destinés (notamment aux élections législatives, sénatoriales et municipales) à rehausser la présence des femmes et, parfois des jeunes, aux fonctions électives et/ou nominatives.

Aussi, la participation des femmes reste très limitée, démontrant la persistance de l'inégalité de la représentation entre les deux sexes. Sur ce volet, des mesures incitatives doivent encore être prises pour encourager la présence des femmes dans les sphères politiques et décisionnelles. C'est dans cette perspective que la DAPG souhaite diligenter une étude portant sur les politiques publiques et les cadres réglementaires visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique dans l'espace francophone. Ceci dans le but de rédiger sa stratégie/son plan d'action pour les prochaines années en matière d'EFH dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique dans des pays prioritaires (identifier les pays selon des critères suivants : calendrier électoral, lois et expériences positives, contraintes sur la participation des femmes etc…. Veiller à inclure toutes les zones géographiques) de l'espace francophone.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet, composé de deux volets, consiste d'une part à réaliser une étude comparative des politiques publiques (le cadre juridique, institutionnel, politique etc.) et bonnes pratiques existantes dans l'espace francophone, visant à promouvoir la participation et la représentation des femmes dans la vie politique. Il s'agira de faire un état des lieux de la représentation des femmes, notamment , dans les gouvernements, les administrations publiques, les partis politiques et les médias, en mettant un accent particulier sur leur participation aux élections en tant que candidates, membres des administrations jouant un rôle en matière électorale (Organes de gestion des élections - Cours constitutionnelles - organes judiciaires – Autorités de régulation des médias - Cours des comptes etc.) et observatrices etc…). D'autre part, il s'agira de rédiger de manière inclusive, une stratégie/plan d'action quadriennale de la DAPG en matière d'EFH dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique dans des pays prioritaires de l'espace francophone.

Dans un premier temps, l'étude, qui prendra la forme d'un état des lieux devra permettre de refléter les grandes tendances de politiques publiques et bonnes pratiques visant à promouvoir la participation politique des femmes, en couvrant des pays membres ou observateurs de l'OIF, dans toutes ses zones géographiques à savoir l'Asie, les Amériques, l'Europe et l'Afrique. Le prestataire devra justifier de manière claire et détaillée le choix des pays sélectionnés (2 par région au minimum).

L'étude permettra de déterminer et d'évaluer les bonnes pratiques et les leçons apprises, à l'issue de la mise en place de ces politiques et des cadres juridiques/règlementaires en faveur de l'autonomisation/l'émancipation et de la participation des femmes dans la vie politique. Cette évaluation, à la fois qualitative et quantitative, sera notamment réalisée sur la base d'un suivi des politiques et des lois nationales destinées à accroître durablement et de façon significative la participation des femmes en politique.

Dans un second temps, les résultats de cette évaluation serviront à la rédaction de la stratégie/plan d'action quadriennale de la DAPG en matière d'EFH dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique dans des pays prioritaires de l'espace francophone. Ils serviront également de base pour un plaidoyer auprès des principales parties prenantes concernées (pouvoirs législatif et exécutif,

institutions et organes impliqués dans les processus électoraux, partis politiques, organisations de la société civile, médias, chefs religieux et/ou coutumiers, etc…) de manière à promouvoir une meilleure participation des femmes dans tous les secteurs de la vie politique. L'évaluation permettra enfin de tirer des conclusions et de formuler des recommandations innovantes, pertinentes et ancrées dans les réalités de l'OIF et de la Francophonie (en termes budgétaire et d'avantages comparatifs), permettant de proposer des actions novatrices et opportunes à mettre en œuvre en vue de contribuer, de manière efficiente et concrète, à l'atteinte de l'objectif égalité femmes-hommes dans la vie politique.

2.1 Objectifs

Objectif global : Formuler un plan d'action quadriennal pour la DAPG en matière d'EFH dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique dans les pays prioritaires identifiés de l'espace francophone.

Objectifs spécifiques :

- Faire un état des lieux de l'implication et de la représentation des femmes dans la vie politique et identifier les actions innovantes et ancrées sur les réalités de l'OIF à mettre en œuvre en vue de promouvoir et de consolider la participation significative des femmes dans la vie politique au sein de l'espace francophone
- La participation et la représentation des femmes dans la vie publique en général et aux processus électoraux, en particulier, sont évaluées quantitativement (nombre de femmes versus nombre d'hommes qui se présentent aux élections, et qui sont élu(e)s) et qualitativement (contenu des politiques publiques et des textes de lois, les moyens déployés pour leur mise en œuvre effective, participation aux débats publics et politiques, liberté et moyens de battre campagne) ;
- Les freins et obstacles à la participation des femmes dans la vie politique sont identifiées des solutions innovantes pour les contrer sont proposées en prenant en compte les avantages comparatifs de l'OIF ;
- Les dispositions législatives et réglementaires et les politiques publiques incitatives à la participation des femmes dans la vie politique sont identifiées et mises en évidence. A contrario, les obstacles à la participation des femmes à la vie publique et politique sont identifiés et des solutions sont proposées pour y remédier ;
- Des recommandations innovantes visant à l'amélioration du cadre institutionnel, juridique et règlementaire sont proposées pour une meilleure participation et représentativité des femmes dans la vie publique et politique.

2.2 Résultats attendus :

La DAPG dispose d'un plan d'action quadriennal en matière d'EFH dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique dans les pays prioritaires de l'espace francophone.

Par ailleurs, il est attendu de l'expert.e un état des lieux comparatif des politiques publiques et dispositifs législatifs en matière de promotion de la participation des femmes à la vie politique, au sein des Etats et gouvernements membres de la Francophonie. L'état des lieux recensera, répertoriera et classera les différentes interventions d'autorités investies d'une puissance publique (parlements, gouvernements, administrations publiques indépendantes, etc.) qui contribuent directement ou indirectement à la promotion de la participation des femmes à la vie politique.

L'étude mettra en lumière les écarts de capacité des États et gouvernements dans la mise en œuvre des politiques publiques sensible à l'égalité femmes-hommes. La formulation de recommandations innovantes.

Elle répondra aux attendus suivants :

- Etat des lieux : recenser et établir une étude comparative des politiques publiques, du cadre institutionnel, juridique et règlementaire dans des pays prioritaires et de différentes zones géographiques l'espace francophone, visant à promouvoir la participation politique des femmes ;
- Un récapitulatif par pays de la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles éminentes (Gouvernement, Parlement, haute Administration judiciaire OGE etc...) ;
- Des actions innovantes sont identifiées pour améliorer la contribution de l'OIF aux efforts des Etats en vue de l'atteinte de l'objectif égalité femmes/hommes dans les activités politiques sur plusieurs années ;
- Des pistes de solutions pour permettre aux femmes francophones d'être de véritables actrices de changements, grâce à une adaptation/évolution des textes, lois et règlements nationaux et des pratiques, ainsi qu'à l'identification des freins/obstacles.

L'analyse des résultats conduira, sur la base des constats, à la formulation de recommandations innovantes permettant aux États et gouvernements de mieux prendre en compte les besoins multiformes des femmes afin de créer les conditions favorables pour susciter leur engagement significatif dans la vie politique de leur pays.

<u>Valeur ajoutée</u> :

Pour l'OIF, cette étude, qui s'inscrit dans une dynamique de transformation du dialogue structuré entre des parties prenantes, constitue un levier pour une meilleure capitalisation des activités menées dans le cadre de l'accompagnement des processus électoraux tel qu'il découle de la Déclaration de Bamako, mais également des dispositions de la Résolution 1325 (2000) de l'ONU, notamment à travers :

- La promotion de la pleine participation des citoyens des deux sexes à la vie politique des Etats membres en particulier aux processus électifs;
- le renforcement des capacités des institutions étatiques, législatives, politiques et partisanes ;

- le plaidoyer auprès des partis politiques et leaders d'opinion ;
- la mobilisation des membres de la société civile pour mener des activités en ce sens ;
- et le soutien et l'accompagnement des femmes pour les inciter à participer à la vie politique dans leurs pays respectifs.

S'agissant de la résolution 1325, il est demandé aux Etats membres notamment de :

- faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends.

3. MODALITES DE TRAVAIL

L'étude sera réalisée sous la supervision de la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique (DAPG) de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le.s contrat.s proposé.s sera.ont étalé-s entre novembre 2021 et fin mars 2022, date de remise à l'OIF de l'étude finale, des recommandations innovantes proposées et du plan d'action, comprenant 2 pages de résumé exécutif.

Profil recherché :

L'expert.e appelé.e à réaliser cette étude devra remplir les critères suivants :

Education :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau BAC + 5 minimum en sciences politiques ou juridiques (spécialité en EFH serait un atout) ;

Profil de la/du consultant.e :

- Avoir une expérience internationale de 7 ans ou plus dans l'étude des politiques publiques, avec une spécialisation en matière d'égalité femmes-hommes (une bonne connaissance des conventions, concepts, analyses, approches et enjeux de l'EFH) et/ou dans la formulation de plans d'action/stratégies ;
- Capacité à travailler de manière indépendante et à répondre aux commentaires de manière opportune et professionnelle ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Avoir une expérience en matière de conception et production de rapports analytiques ;
- Faire preuve d'une capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis et à travailler sous pression ;
- Avoir une excellente maîtrise du français (langue de rédaction du rapport). Etre ressortissant.e d'un État ou gouvernement membre, observateur ou associé de la Francophonie ;
- Avoir une bonne connaissance de l'Organisation, de son dispositif institutionnel et de son fonctionnement ;
- Démontrer une expertise avérée en matière de coopération au développement et d'EFH ;
- Etre disponible immédiatement.

Les dossiers de candidatures devront comprendre :

- les CV où sont détaillées les compétences de l'expert.e ou de l'attelage d'expert.e.s qui seront mobilisé.e.s, ainsi que les expériences similaires au présent appel d'offre avec références ;
- deux études précédemment réalisées portant sur les politiques publiques ;
- une proposition de services détaillant la méthodologie proposée pour la réalisation de l'étude, les grandes étapes détaillées dans un chronogramme,
- une proposition financière prenant en compte toutes les étapes de la réalisation de l'étude.

Les candidatures sont à envoyer, avant le 30/11/2021, à : Sabine.Mengue-Abessolo@francophonie.org

.